RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos au 31 décembre 2024

Association Kherkoon "Femmes Organisées Combattantes pour l'Épanouissement – Burkina Faso (FORCE-BF)"

Nous, soussignés, M. DA Anicet, 1er Commissaire aux comptes, et M. DABIRE Ghislin, 2ème Commissaire aux comptes, agissant en qualité de commissaires aux comptes désignés par l'Assemblée Générale de l'Association Kherkoon "FORCE-BF", avons procédé à la vérification des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024.

1. Responsabilité de l'association et des commissaires aux comptes

La responsabilité de la préparation des états financiers incombe à l'équipe de gestion de l'Association. Notre mission consiste à exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité et la conformité des états financiers avec les règles de comptabilité généralement admises, à l'issue de notre mission d'audit.

2. Travaux effectués

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes professionnelles applicables aux missions de contrôle des comptes d'organisations à but non lucratif. Ces travaux ont inclus notamment :

- l'examen des pièces comptables justificatives des opérations ;
- la vérification des rapprochements bancaires ;
- la concordance entre les soldes comptables et les relevés de comptes ;
- la conformité des décaissements aux budgets approuvés par les partenaires financiers ;
- la revue des procédures internes de gestion et de validation des dépenses.

3. Opinion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons relevé aucune irrégularité significative de nature à remettre en cause :

- la sincérité des états financiers au 31 décembre 2024 ;
- la conformité des dépenses avec les affectations budgétaires des partenaires financiers (notamment CECI Burkina Faso et Ignite Philanthropy) ;
- la gestion transparente et conforme aux statuts de l'association.

En conséquence, nous attestons que les comptes de l'exercice 2024 reflètent fidèlement la situation financière de l'Association Kherkoon "FORCE-BF" au 31 décembre 2024.

4. Recommandations

Nous recommandons à l'association de poursuivre ses efforts en matière de :

- renforcement des procédures de suivi-évaluation ;
- archivage numérique des justificatifs ;
- mise à jour annuelle du manuel de procédures internes.

Fait à Ouagadougou, le 5 février 2025

Les Commissaires aux comptes

M. DA Anicet
1er Commissaire aux comptes



M. DABIRE Ghislin
2ème Commissaire aux comptes

